

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 avril à 20h, les membres du conseil communal d'action sociale de la Commune de Gorges légalement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur David CERVANTES, Président.

**Etaient présents :** David CERVANTES, Marie LEPETIT, Anita LENORRY, Robert ANNE, Laëtitia LEMAGNEN, Véronique GIFFARD, Audrey LEQUERTIER, Vianney DU PENHOAT, Guy LENORRY

**Absente excusée :** Christel LE LOUP

**Secrétaire de séance :** Laëtitia LEMAGNEN

### Ordre du jour :

1. Vote du compte de gestion 2023,
2. Vote du compte administratif 2023,
3. Affectation du résultat 2023,
4. Vote du budget 2024,
5. Renouvellement vente d'herbe ZN 47 – GAEC des Lions d'Or,
6. Questions diverses.

### **2024-CC01-D01 – Vote du compte de gestion 2023 – Budget CCAS**

Le conseil communal d'action sociale,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 du budget CCAS de la commune de Gorges et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **Et après en avoir délibéré, le conseil communal d'action sociale, à l'unanimité :**

- Déclare, que le compte de gestion du budget CCAS de la commune de Gorges dressé pour l'exercice 2023 par la trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2024-CC01-D02 – Vote du compte administratif 2023 – Budget CCAS**

Après avoir approuvé le compte de gestion 2023 de la trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances, conforme au compte administratif 2023 de la commune de Gorges,

Monsieur le président, se retirant pour le vote du compte administratif 2023, Madame Marie LEPETIT, présente le compte administratif 2023 du budget CCAS de la commune de Gorges.

### **Et après en avoir délibéré, le conseil communal d'action sociale, à l'unanimité :**

- Approuve le compte administratif 2023 du budget CCAS de la commune de Gorges résumé comme suit :

#### *Section de fonctionnement :*

Dépenses : 2 191,67 €  
Recettes : 2 064,79 €  
Résultat de l'exercice : - 126,88€  
Résultat antérieur : 920,35 €  
**Résultat de clôture : 793,47 €**

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €  
Recettes : 0,00 €  
Résultat de l'exercice : 0,00 €  
Résultat antérieur : 1 000,00 €  
**Résultat de clôture : 1 000,00 €**  
  
**Excédent cumulé : 1 793,47 €**

**2024-CC01-D03 – Affectation du résultat 2023 – Budget CCAS**

Compte-tenu des résultats du compte administratif 2023 du budget CCAS de la commune de Gorges présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 793,47 euros,

**Et après en avoir délibéré, le conseil communal d'action sociale, à l'unanimité :**

➤ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget CCAS de la commune de Gorges, comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2023 (A)	-126,88 €
Résultats antérieurs reportés (B)	920,35 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>793,47 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat d'investissement 2023	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 000,00 €
<b>D d'investissement à reprendre au D 001 (D)</b>	<b>0,00 €</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
<b>Besoin de financement (D+E si D+E&lt;0 sinon 0,00 €)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent d'investissement à reprendre (R.001)	1 000,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre (R.002)	793,47 €

**2024-CC01-D04 : Vote du budget 2024 - CCAS**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-CM02-D01 du 25 octobre 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que le CCAS peut déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Le CCAS ayant délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve à l'unanimité le budget 2024 qui lui est présenté et qui peut se résumer de la façon suivante :

	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
<b>Budget CCAS</b>	3 657,47 €	3 657,47 €	1 000,00 €	1 000,00 €

- Décide d'autoriser le Président à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Décide d'habiliter le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

## 2024-CC01-D05 : Vente d'herbe ZN 47

Les membres du CCAS de Gorges acceptent à l'unanimité d'attribuer en 2024 la vente d'herbe de la **parcelle ZN 47** d'une contenance de **50 A 70 Ca** au **GAEC des Lions d'Or** et de l'indexer sur le coefficient de revalorisation des fermages en vigueur en 2023 soit + **5,63 %** (arrêté du 18 juillet 2023).

**ZN 47 de 50 A 70 Ca au GAEC des Lions d'Or : 68,44 Euros**

### Questions et informations diverses :

❖ La date du repas des cheveux blancs est fixée au samedi 9 novembre 2024.  
Les membres du CCAS charge le président de contacter Sébastien ENÉE pour l'animation musicale.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Gorges le 9 avril 2024

Affichage le 12 avril 2024

Le Président,  
David CERVANTES

The image shows a blue ink signature of David Cervantes written over a circular official stamp. The stamp contains the coat of arms of the Municipality of Gorges, Manche, and the text "MAIRIE DE GORGES" at the top and "MANCHE" at the bottom, flanked by two stars.

Le secrétaire de séance,  
Laëtitia LEMAGNEN

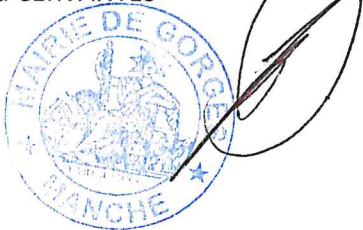
The image shows a blue ink signature of Laëtitia Lemagnen, which is a stylized cursive script.

**Liste des délibérations**  
**Conseil communal d'action sociale du 8 avril 2024**

Délibération 2024-CC01-D01	Examinée le 8 avril 2024	Vote du compte de gestion 2023 – Budget CCAS	Approuvée
Délibération 2024-CC01-D02	Examinée le 8 avril 2024	Vote du compte administratif 2023 – Budget CCAS	Approuvée
Délibération 2024-CC01-D03	Examinée le 8 avril 2024	Affectation du résultat 2023 – Budget CCAS	Approuvée
Délibération 2024-CC01-D04	Examinée le 8 avril 2024	Vote du budget 2024 - CCAS	Approuvée
Délibération 2024-CC01-D05	Examinée le 8 avril 2024	Vente d'herbe ZN 47	Approuvée

Fait à Gorges le 9 avril 2024  
Affichage le 12 avril 2024

Le Président,  
David CERVANTES



Le secrétaire de séance,  
Laëtitia LEMAGNEN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Laëtitia LEMAGNEN, is written below the text.